

Présentation du projet EU FEM Roadmap

(mn/160324)

*EU Roadmap for referral pathways on Forced/Early Marriage targeting frontline professionals
No JUST/RDAP/2014/AG/HARM/7939*

1> Le contexte :

- Le projet EU FEM roadmap est un projet du programme DAPHNE 2015 (DG Justice de la Commission européenne). C'est un projet conduit par l'équipe allemande de l'Université de Vechta. Responsable : Isabelle Brantl.
- Il y a 4 autres États membres (EM) partenaires du projet : AT, FR, PT et UK.

Co-beneficiary 1	APF – Associação para o planeamento da familia	PT
Co-beneficiary 2	BAWSO	UK
Co-beneficiary 3	PSYTEL	FR
Co-beneficiary 4	Orient Express	AT

Equipe pour la France :

Marc Nectoux - coordination des travaux Psytel
 Mathilde Sengoelge - experte, coordination des travaux du projet
 Natacha Henry - experte et Claude Mugnier - développement web et base de données
 Pr Marcel Spector - expert santé publique

2> But et déroulé du projet :

- **Construire avec les victimes et les experts un guide européen de prévention et d'accompagnement des victimes de mariages forcés ou précoces à destination de tous les professionnels en contact direct avec ces victimes.**
- mettre en œuvre et évaluer ce guide auprès des acteurs multisectoriels (protection de la jeunesse, santé, justice, services d'aide, etc.) en contact avec les victimes ou victimes potentielles de ces pratiques néfastes dans les 5 États membres du projet (AT, DE, FR, PT, UK).
- diffuser ce guide dans les autres États membres via les partenaires du projet et dans la Région Europe via l'UNFPA - United Nations Population Fund ou FNUAP - Fonds des Nations unies pour la population.

Déroulé du projet :

- Etape 1 : analyse des « guidelines » existants en y associant les victimes et les experts nationaux ou européens (UNICEF, EU Plan Office, Equality Now, Eurochild, etc.).
- Etape 2 : construire un guide pilote en organisant dans les 5 États membres partenaires (AT, DE, FR, PT, UK) des réunions de professionnels et en menant des interviews en face à face avec des experts et des victimes.
- Etape 3 : utilisation et évaluation de ce guide pendant 12 mois dans 5 services d'aide (1 par État membre).
- Etape 4 : diffusion de ce guide européen dans les autres États membres via les partenaires et leurs réseaux et via le réseau de l'UNFPA pour un impact durable en dehors des frontières de l'UE.

Calendrier du projet :

La durée totale du projet est de 24 mois (M1-M24). Début du projet le 01/02/2016.

Il est réparti en 4 WorkStreams (WS) :

WS 0 : Gestion du projet pour la coordination et le suivi des échéanciers (M1-M24, leader U. Vechta).

WS 1 : Analyse de l'existant et contacts avec les experts et les victimes pour établir un guide de prévention des mariages forcés ou précoces à destination des professionnels en contact direct avec les victimes (M2-M8, leader : BAWSO).

WS 2 : Mise en œuvre et évaluation de ce guide dans les 5 États membres partenaires (M6-M17, leader : Psytel).

WS 3 : Diffusion de ce guide européen dans les autres États membres via les partenaires et leurs réseaux et via le réseau de l'UNFPA (M18-M24, leader : APF).

3> Les documents produits au cours du projet :

- un document de travail portant sur les guides nationaux existants concernant les mariages forcés ou précoces et leurs lacunes (En) ;
- des guides d'entretien avec les experts et les victimes, 5 groupes de discussion multidisciplinaires, 15 entretiens en face à face avec les victimes, 15 interviews d'experts ;
- un site internet de projet en anglais (www.femroadmap.eu), des interventions dans des médias sociaux, journaux / magazines / blogs en langue anglaise ou celles des autres partenaires ;
- un guide de prévention et d'accompagnement sur les mariages forcés ou précoces en direction des professionnels de première ligne en 5 langues (anglais, français, allemand, portugais, russe) ;
- un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de ce guide dans les 5 EM partenaires ;
- un plan de diffusion national dans chaque EM partenaire et une diffusion via les documents du FNUAP ;
- un rapport de sensibilisation portant sur les droits des jeunes victimes et victimes potentielles en ce qui concerne les pratiques néfastes pour cibler les jeunes via le réseau Y-PEER et écrit en collaboration avec les jeunes ;
- un rapport final de projet remis à la DG Justice (En) ;
- un document de synthèse sur le contenu et l'impact du projet (4 pages en anglais, français, allemand, portugais, russe).